

**Alliance pour l'interdiction des armes nucléaires, Quellenstrasse 25, 8005 Zurich**

**Initiative populaire fédérale 'Pour l'adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (initiative pour l'interdiction des armes nucléaires)'** (publiée dans la Feuille fédérale le 2 juillet 2024).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

Art. 197, ch. 17<sup>2</sup>

17. Adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires

<sup>1</sup> La Suisse adhère au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral ratifie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et transmet l'instrument de ratification du traité au Secrétariat de l'ONU.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

**! Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. !**

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

*Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:*

Calmy-Rey Micheline, Rue des Granges 16, 1204 Genève; Carera Mario, Kasernenstrasse 47, 3013 Bern; De Buman Dominique, Place de Notre-Dame 12, 1700 Fribourg; Christen Yves, Rue des Deux-Marchés 27, 1800 Vevey; Dubochet Jacques, Chemin du Banc-Vert 17, 1110 Morges; Mazzone Lisa, Avenue Ernest-Pictet 5, 1203 Genève; Lang Josef, Blumenbergstrasse 42, 3013 Bern; Jost Marc, Hohmadstrasse 29, 3600 Thun; Molina Fabian, Schaffhauserstrasse 15, 8006 Zürich; Mettler Melanie, Undo-Endo 24, 3006 Bern; Weishaupt Peter, Feldblumenweg 45, 8048 Zürich; Steiger Roxane, Herman-Greulich-Strasse 60, 8004 Zürich; Sommaruga Carlo, Boulevard des Philosophes 11, 1205 Genève; Schlatter Marionna, Holzweidstrasse 25, 8340 Hinwil; Schibler Deborah, Quellenrain 49, 3063 Ittigen; Scherer Leo, Bahnhofstrasse 51c, 5430 Wettingen; Savary-Borioli Josef Karl Heinrich, Nucleo alto 1, 6662 Russo; Quadranti Rosmarie, Am Dorfbach 23, 8308 Illnau; Panchard Ilias, Route de Prilly 10, 1004 Lausanne; Willi Annette, Rue des Noirettes 15, 1227 Carouge; Nahory Céline, Rue Roi-Victor Amé 8, 1227 Carouge; Nagel Andrea, Bühplatz 3, 3012 Bern

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 2 janvier 2026.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Sceau



Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 2 janvier 2026 au:

**Alliance pour l'interdiction des armes nucléaires, Case postale 1069, 8031 Zurich.**

Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.